



## Le mot du président

*Nous espérons que ce deuxième bulletin vous trouvera toutes et tous en bonne forme, malgré les difficultés que nous rencontrons encore dans ce contexte de crise sanitaire qui se prolonge. Nous vous avons écrit en avril, en pleine période de confinement, et depuis lors nous avons poursuivi nos activités, un peu ralenties bien sûr...*

*Nous avons pu affiner nos arguments et les présenter le 20 Mai à notre nouveau maire, Dominique Mazingarbe, que nous avons rencontré à la mairie. Plus récemment, nous avons écrit à huit élus locaux dans le même but. Nous sommes totalement solidaires de nos amis de l'association Protégeons Taillard, dont nous vous invitons à nouveau à signer la pétition si ce n'est déjà fait (<http://taillard.cartellier.com/page4.html>), et notre association a adhéré à la Fédération Environnement Durable, dont vous pouvez consulter le site très riche et documenté : <https://environnementdurable.net/>*

*Un décret du 11/07 nous permet de nous réunir à condition de respecter des « mesures d'hygiène » tout à fait raisonnables, distanciation physique et port du masque. Par conséquent, nous vous proposons une assemblée générale qui nous permettra d'échanger, de prévoir nos prochaines actions, et de remanier un peu le bureau. Outre la préparation de l'enquête publique qui reste un moment clef pour exprimer notre opinion, nous souhaitons aussi mieux informer nos concitoyens et envisageons une campagne d'affichage dans ce but.*

*Le président, Jean-Marc Serve*

**Assemblée générale**  
**Vendredi 2 octobre 2020**  
**16h30-18h30**  
**Le Grand Pignat**

**NOTEZ LA DATE !**

Un cimetière de pales aux USA



## Qui est EDPR, promoteur du projet éolien de la Vanosc et des environs ?

Nous vous proposons au verso une brève synthèse du rapport annuel de la société EDPR, bilan d'activité complet, tout à fait officiel et réalisé par PWC, un réseau international d'entreprises spécialisées dans des missions d'audit, d'expertise comptable et de conseil. Dans ce rapport, sont présentés sous une forme vérifiable, mais néanmoins, bien sûr, aussi favorable que possible aux intérêts de l'entreprise, les résultats financiers et les incidents techniques rencontrés.



### **Pourquoi prendre des risques avec une société dont tout indique qu'à moyen terme, elle ne sera plus l'interlocuteur ?**

EDPR est une société rentable sur le plan international, mais pas en France, où elle ne gagne de l'argent qu'en revendant les éoliennes peu de temps après les avoir installées. Cela signifie que les engagements à long terme ne seront pas assumés par ceux qui les ont signés, mais par d'autres, dont la fiabilité n'est pas assurée.

Cette société ne rapporte pratiquement rien à l'État français ou aux institutions locales et ne sert que des intérêts privés internationaux. Localement c'est la même chose : l'intérêt financier pour la commune est minime, seules quelques familles bénéficieront de l'opération.

Sur le plan de l'environnement, la société EDPR considère comme « mineurs » des incidents comme un feu de turbine (si on a pu l'éteindre) ou une pale arrachée si personne n'a été blessé.

### **Où vont les profits ? Évidemment pas aux citoyens**

La société EDPR (Énergie du Portugal, Renouvelable) est une société rentable, dont le bénéfice net en 2019 atteint 622 millions (200 millions de plus qu'en 2018)<sup>(p. 3)</sup> ; ce profit est réalisé pour le bénéfice de la maison mère EDP dont les actionnaires sont internationaux.

L'impact économique sur les budgets publics français est extrêmement faible : les actionnaires français sont très rares, et la société ne paie que des taxes minimales : 8 M€ seulement en 2019 pour la France et la Belgique réunies<sup>(p. 208)</sup>.

C'est encore plus vrai au niveau local : sur Vanosc, la collectivité (commune de Vanosc, communauté Annonay-Rhône-Agglomération et département) se partagera 60000€ par an. En d'autres termes, pour les habitants de Vanosc qui supporteront tous les inconvénients de ces éoliennes, le bénéfice sera infime, une augmentation de 3% du budget de la commune.

Cependant, les quatre à six familles dont les terrains accueilleront des machines, elles, se partageront la même somme, 60000€/an.

### **Des nuisances, des risques, et tant pis pour l'environnement**

La construction et le fonctionnement des éoliennes produisent des déchets, qu'EDPR classe en « dangereux », comme l'huile ou les containers d'huile, ou « non dangereux » comme le métal ou le plastique. L'entreprise a produit au total, en 2019, 571 tonnes de déchets dangereux, dont 44 tonnes n'ont pas pu être recyclées, et 820 tonnes de déchets dits « non-dangereux » (mais tout de même bien encombrants pour la planète...) dont 312 non recyclées<sup>(p. 215)</sup>.

Les accidents les plus fréquents sont d'une part les fuites d'huile (plus de 400 litres par éolienne) ou de liquide de refroidissement (glycol), et d'autre part les incendies. EDPR distingue des accidents dits

« majeurs », quand sont affectés soit des sources ou cours d'eau, soit des secteurs, terrains ou espèces protégés par la législation locale, et des « incidents mineurs » dans tous les autres cas. En 2019, l'entreprise dit n'avoir enregistré aucun accident majeur et 112 incidents dits mineurs<sup>(p. 215)</sup>. Il s'agit de pales arrachées, de mâts cassés, d'incendies de turbine qu'on a pu juguler.

Le rapport ne mentionne pas les dégâts concernant la biodiversité autour de ses installations, en particulier les oiseaux et les chauve-souris, dont pourtant les organisations écologistes soulignent à quel point ils sont inquiétants. EDPR affirme simplement collaborer à des organisations dont le but est de protéger la biodiversité, en particulier ces espèces<sup>(p. 214)</sup>.

Les plaintes pour nuisances portent sur le bruit, la pollution visuelle surtout nocturne, les interférences avec la télévision, les dégâts sur les routes. EDPR en a enregistré 114 en 2019 dont 29 en France<sup>(p. 231)</sup>.

### **L'éolien français : comparativement minime et peu ou pas rentable**

Les éoliennes installées par EDPR dans le monde représentent au total un potentiel de production de 11 360 MW. Le parc français ne représentait en 2018 que 421 MW, dont il ne reste en 2019, à la suite de ventes, que 53 MW opérationnels, à quoi s'ajoutent 84 MW en projet (dont Vanosc).

Manifestement, l'Éolien terrestre en France ne présente guère d'intérêt pour EDPR. Une dizaine de champs éoliens terrestres français représentant une production de 388 MW ont été vendus en 2019<sup>(p. 203)</sup> pour récupérer 1,6 M€ d'argent frais, conformément à la politique de l'entreprise. En effet, l'une des stratégies principales d'EDPR consiste à recycler régulièrement son capital, en revendant systématiquement ses parcs, soit lorsqu'ils sont en fonctionnement, soit dès les dernières étapes de leur réalisation<sup>(p. 160)</sup>.

Pour trouver ce rapport : Google edpr annual report